

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26.06.2025

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-11- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (1.2) – MOBILITÉ : AVENANT N° 9 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT : REPORT DE LA DATE DE CHANGEMENT DU MODE DE GESTION ET MODIFICATION D'UNE LIGNE

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Par délibération en date du 12 décembre 2024, les élu(e)s du conseil communautaire avaient approuvé le principe de l'exploitation du service public de transport dans le cadre d'un marché public à compter du 1^{er} janvier 2026 et autorisé le Président de la communauté de communes Terres Touloises à mener une procédure de publicité et de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Après ouverture des plis et analyse, le représentant du pouvoir adjudicateur a déclaré sans suite la consultation initiée pour le marché relatif à l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la CC2T (marché n° 2025_AOO_01)

En effet, un dépassement de l'enveloppe budgétaire et des crédits alloués à cette prestation a été constaté. Il s'avère nécessaire de revoir des points technico-économiques du cahier des charges et de procéder à des ajustements techniques aux fins d'obtenir un montant de marché moins élevé que celui initialement prévu. Une procédure avec négociation est ainsi désormais prévue.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette nouvelle consultation et rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations d'exploitation du réseau de transport public de voyageurs en suscitant la plus large concurrence, il s'avère nécessaire de prolonger le contrat de concession confié à Terres Touloises Mobilité du groupe Prêt à Partir par stricte reconduction des conditions actuelles.

Le contrat de « concession de service public pour le transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire sur le ressort territorial de Terres Touloises » s'achèverait ainsi le 28 février 2026, ce qui nécessite la formalisation d'un neuvième avenant.

Par ailleurs, ce neuvième avenant intègre la suppression du financement, depuis la rentrée du 6 septembre 2023, d'un service de transport pour les élèves de Gare le Cou se rendant à l'école primaire « les Claudinettes » à Bicqueley en l'absence de demande.

Les modifications de service ainsi proposées dans le cadre du projet d'avenant n° 9 représentent, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une variation qui reste inférieure à 10% du montant du projet de traité de concession dont le contrat initial s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 14 835 899,50 €.

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la mobilité pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération n° 2019_05_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire,

Vu le projet d'avenant n° 9 conduisant à une hausse contractuelle des recettes d'exploitation de la délégation de service public de +9,99% sur la totalité du contrat, dont +2,48% au titre de l'avenant n° 9,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public dédiée à la mobilité du 11 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des maires du 12 juin 2025,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 17 juin 2025,

Vu l'avis de la commission mobilité du 19 juin 2025,



Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- valider le report du changement de mode de gestion au 1^{er} mars 2026 de l'exploitation du service public de transport dans le cadre d'un marché public, le mode de gestion dans le cadre d'une délégation de service public étant maintenu jusqu'au 28 février 2026,
- adopter le projet d'avenant n° 9 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, et autoriser monsieur le président à signer le dit avenant ainsi que tout document utile,
- prendre en compte l'impact financier sur l'exercice budgétaire correspondant au budget annexe mobilité,
- autoriser le Président de la communauté de communes Terres Toulouses à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 (procédure avec négociation) du code de la commande publique,
- autoriser le Président, ou son représentant, à entreprendre toutes démarches utiles à la mise en œuvre de cette procédure et de la présente délibération, et à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h08

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_11-